

Délibération n°2304-23

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 19h15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10+3 proc

Votants : 13

Etaients présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI MARTINO – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Philippe ALLEGRINI – Béatrice ROZIER – Michel CORSINI – Fabienne GALLI

Absents excusés : Jean-Marc BLANIC – Sandrine BARRALIS – Fabrice FONTAINE

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Christian DI MARTINO

Objet : Motion installation fibre optique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la fibre optique est en cours d'installation sur le territoire de la commune.

Il déplore l'absence totale de concertation en amont entre les services du SICTIAM et la commune. Aucune réunion préparatoire n'a eu lieu, prenant en compte la géographie physique locale, la spécificité de certains lieux, les évolutions nouvelles des autorisations d'urbanisme.

Il informe également d'une part du mécontentement de la population dû au retard de déploiement sur l'ensemble de la commune, et d'autre part de l'insatisfaction de nombreux abonnés dont les raccordements effectués posent problème : erreurs de branchement, mise en place incorrecte des boîtiers avec des dégradations de l'environnement, tirage de câbles anarchiques...

Ces dérives ne sont pas admissibles et les réclamations sont effectuées en mairie faute de trouver satisfaction auprès des installateurs et des opérateurs commerciaux.

L'ensemble de ces dysfonctionnements se retrouve également dans de nombreuses communes.

Monsieur le Maire propose le vote d'une motion à l'instar d'autres communes afin de faire une action de groupe pour que cette situation cesse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ADOPTE cette motion telle que présentée ci-dessus afin que cesse cette situation préjudiciable aux communes et à de trop nombreux administrés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le secrétaire


Christian DI MARTINO

Le Maire,

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 14/04/2023
Qualité : Maire
